



MISE A DISPOSITION

« Extérieurs »

2024-2025

Cette demande doit être transmise par la SLVie par mail
à : demandes-infos-bazacle@asmeq.org

Demandeur (Coordonnées, téléphone, mail)	
Date de mise à disposition et horaire souhaité.	
Objet de mise à disposition	

INFRASTRUCTURES	DESTINATION	CAPACITE	TARIF	CHOIX
Terrain	Sportive – Activité	-	126€	
Prairie	Sportive – Activité	-	155€	
Vestiaires Bungalow	Sportive	-	21€	
Gymnase	Sportive – Activité	100 pers.	155€	
Vestiaires gymnase	Sportive	-	31€ les 2, 21€ l'unité	
Point Rencontre Bar (Boulistes)	Activité – Réception	46 pers.	105€	
Point Rencontre – Salle RDC	Réunion – Activité	15 pers.	42€	
Point Rencontre – Salle 1 ^{er} étage	Réunion – Activité	19 pers.	52€	
Club House du Rugby	Réception	40 pers.	84€	
Bungalow – Petite Salle	Réunion - Activité	17 pers.	36€ ou 11€/h	
Bungalow – Grande Salle	Réunion – Activité	40 pers.	84€ ou 16€/h	
Chalet Salle Réunion	Réception	60 pers.	105€ ou 17€/h	
Chalet Salle des glaces	Activités – Réunions	70 pers	105€ ou 17€/h	
Chalet Salle Philatélie	Activités – Réunion	10 pers	42€	
Chalet Salle Groupe Artistique	Activités	20 pers	105€ ou 17€/h	
Toile d'activités	Réception	80 pers.	42€	

Les mises à disposition s'effectuent conformément au règlement intérieur du Parc des Sports du Bazacle et sous la responsabilité de la structure emprunteuse. Le nettoyage est de la responsabilité du bénéficiaire, le non-respect de cette clause entraînant l'encaissement par la CMCAS du chèque de caution.

Afin d'accélérer le traitement, fournir simultanément à cette demande :

- **Une attestation d'assurance en responsabilité civile**
- **Un chèque de caution de 150€ libellé à l'ordre de la CMCAS (Chèque non encaissé)**

SUITE A L'AUGMENTATION DES PLAINTES POUR NUISANCES SONORES NOCTURNES, LE BUREAU DE LA CMCAS A DECIDE DE NE PLUS ACCORDER DE PRÊT APRES 22 H. COMPTANT SUR VOTRE COMPREHENSION.

-LA CMCAS -

Date :

Signature du demandeur :

RESERVE AU BUREAU DE LA CMCAS	
Conditions de mise à disposition	Date & Visa